

## SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LE GRAND SUD

### TRIMESTRE N°3 JUILLET - SEPTEMBRE 2018

En raison de multiples dysfonctionnements dans l'approvisionnement électrique de la station du Pic du Grand Kaori, aucune donnée n'est disponible sur ce site.

#### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

La station Usine a connu un dépassement de la valeur limite journalière pour la protection de la végétation le 07 juillet avec une moyenne sur la journée de 244 µg/m<sup>3</sup>. Un dépassement de la valeur limite horaire pour la protection de la végétation a également été enregistré le 04 juillet avec une valeur de 670 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur une heure.

Ailleurs, les niveaux de dioxyde de soufre sont restés faibles et inférieur au trimestre précédent.

	Base Vie	Forêt Nord	Usine	Pic du Grand Kaori
Moyenne trimestrielle	3	0	5	nc
Moyenne horaire maximale	6	23	670	nc
Moyenne journalière maximale	4	8	244	nc
Dépassement VLHPE		0	1	/
Dépassement VLJPE		0	1	/
Dépassement SI	0			
Dépassement SA	0			
Dépassement VLH	0			
Dépassement VLJ	0			

*Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)*

#### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux de dioxyde d'azote sont très faibles mais sont en légères hausses par rapport au trimestre précédent.

	Base Vie	Forêt Nord	Usine	Pic du Grand Kaori
Moyenne trimestrielle	10	5	19	nc
Moyenne horaire maximale	45	21	77	nc
Moyenne journalière maximale	8	9	16	nc
Dépassement SI	0	0	0	/
Dépassement SA	0	0	0	/
Dépassement VLH	0	0	0	/
Dépassement VLJ	0	0	0	/

*Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)*

#### LES POUSSIÈRES FINES (PM10)

La pollution de fond en poussières fines est en baisse en comparaison au trimestre précédent. On note toutefois un dépassement du seuil d'information, accompagné d'un dépassement de la valeur limite journalière, le 07 juillet dernier sur la station des Utilités (Usine).

	Base Vie	Forêt Nord	Usine	Pic du Grand Kaori
Moyenne trimestrielle	1	1	21	nc
Moyenne horaire maximale	31	35	89	nc
Moyenne journalière maximale	20	11	51	nc
Dépassement SI	0	0	1	/
Dépassement SA	0	0	0	/
Dépassement VLJ	0	0	1	/

*Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)*

*Pour information, l'ozone, polluant se produisant majoritairement au niveau des agglomérations, ne fait pas l'objet de mesures dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie*

#### QUELQUES REPÈRES

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10
Valeur limite horaire pour la protection des écosystèmes (VLHPE) - ICPE VALE	570 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante <sup>(5)</sup>	-	-
Valeur limite journalière pour la protection des écosystèmes (VLJPE) - ICPE VALE	230 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	-	-
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	80 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante <sup>(1)</sup>	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante <sup>(3)</sup>	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup>	-	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup>

*(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3j/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35j/an. (5) À ne pas dépasser plus de 9h/an*